VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

# Modification
du Plan Local d'Urbanisme

## Bormes-Les-Mimosas

### Plan centre

4.2.2



Révision du PLU approuvée par délibération du 25/06/2025
**Modification du PLU prescrite par arrêté municipal du 10/07/2026**

begeat

***Légende***

- **N** — Zone
- **Nl** — Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31
- Espaces Verts Protégés
- Emplacement réservé surfacique
- ER5 — Emplacement réservé pour cheminements doux
- ER5 — Emplacement réservé pour gestion des eaux pluviales
- Zone de mixité sociale
- Secteur de mixité sociale
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) - Cf Document 3 du PLU
- Périmètre d'attente de projet d'aménagement global : - Voir document 4.1.3 chapitre 12 du PLU
- Marge de recul
- Périmètre des secteurs affectés par le bruit
- Polygone d'emprise maximale de construction
- 4,5 m — Périmètre de hauteurs différenciées
- Zones humides à protéger
- Périmètre de protection de la retenue de Trapan
- ☆ — Bâtiments situés en zones A ou N pouvant faire l'objet d'un changement de destination

***Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural***

- A1 — Numéro de l'élément
- Pinède
- Alignement
- Ripisylve

***Plan de prévention du risque inondation :***

- PPRi zone R1
- PPRi zone R2
- PPRi zone B1

Echelle : 1/5000
0 100 200
mètres